RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00109
Numéro SIREN : 344 195 722
Nom ou dénomination : ABC INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003594

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

A2020/003594

824960

Dénomination : **ABC INFORMATIQUE**

Adresse : **12 Rue JEAN MONNET 26000 VALENCE**

N° de gestion : **1988B00109**

N° d'identification : **344195722**

N° de dépôt : **A2020/003594**

Date du dépôt : **27/05/2020**

Pièce : Décisions de l'associé unique du 27/03/2020 DASU

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

824960

ABC INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : 12 rue Jean Monnet, 26000 VALENCE
344 195 722 RCS ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 MARS 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-sept mars,
Au domicile personnel de Monsieur Nicolas BERTOLAMI,

La société NBC, Société à responsabilité limitée au capital de 1 100 000 euros, ayant son siège social 12, avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 082 785 RCS ROMANS, représentée par son représentant légal, Monsieur Nicolas BERTOLAMI,

Associée unique de la société ABC INFORMATIQUE,

En présence de Monsieur Nicolas BERTOLAMI, Président non associé de la Société,

A PRIS LA DÉCISION SUIVANTE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide, en application du Code de commerce, de nommer :

La société **BBM et Associés**,
sise 4 Rue Paul Valérien Perrin ZI La Tuilerie II - 38170 SEYSSINET-PARISET,
représentée par Monsieur Franck SERRATRICE,

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

La société BBM et Associés a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

A2020/003594

824961

Dénomination : **ABC INFORMATIQUE**

Adresse : **12 Rue JEAN MONNET 26000 VALENCE**

N° de gestion : **1988B00109**

N° d'identification : **344195722**

N° de dépôt : **A2020/003594**

Date du dépôt : **27/05/2020**

Pièce : Extrait de décisions de l'associé unique du 27/03/2020 DASU3

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

824961

ABC INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : 12 rue Jean Monnet, 26000 VALENCE
344 195 722 RCS ROMANS

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 MARS 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-sept mars,
Au domicile personnel de Monsieur Nicolas BERTOLAMI,

La société NBC, Société à responsabilité limitée au capital de 1 100 000 euros, ayant son siège social 12, avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 082 785 RCS ROMANS,

Représentée par son représentant légal, Monsieur Nicolas BERTOLAMI,

Associée unique de la société ABC INFORMATIQUE,

En présence de Monsieur Nicolas BERTOLAMI, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Nicolas BERTOLAMI, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 octobre 2019 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le reste omis jusqu'à

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société BDO RHONE ALPES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société DYNA AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de ne pas procéder à leur renouvellement et à la désignation de Commissaires aux Comptes.

N.B

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
Le Président

